

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 06462
Numéro SIREN : 830 713 269
Nom ou dénomination : ICT HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2023 sous le numéro de dépôt 27360

ICT HOLDING
Société par actions simplifiée au capital social de 4.500 euros
Siège social : 50 rue des Chardonnerets 93290 Tremblay-en-France
RCS Bobigny 830 713 269

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 16 JUIN 2023
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE

L'an deux mille vingt-trois,
Le 16 juin,

Les soussignés :

Monsieur Laurent CLEMENT,
Madame Mireille RAVIZZA,
Monsieur Jihad EL MKARI.

Ci-après les « Associés »

Après avoir exposé :

- Que les Associés, susvisés, sont seuls associés de la société ICT HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 4.500 Euros, divisé en 450 actions de 10 Euros chacune, dont le siège social est fixé au 50 rue des Chardonnerets 93290 Tremblay-en-France et qui est immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 830 713 269 (ci-après la « Société »),
- Que l'article 19 des statuts de la Société prévoit que *« Les décisions collectives sont prises, au choix du Président en assemblée générale ou résultent du consentement des associés exprimé dans un acte sous seing privé. »*
- Qu'il convient d'acter de la démission du Directeur Général de la Société, suite au courrier recommandée adressé à cette fin par Madame Mireille RAVIZZA le 1^{er} février 2023.

En tant que de besoin, les Associés déclarent, à l'unanimité :

- renoncer à se prévaloir du délai de mise à disposition aux associés de la Société des documents d'information relatifs aux présentes décisions et, en conséquence, renoncer à se prévaloir de toute nullité et à tout droit, contestation, recours, quel qu'il soit à l'encontre de la Société et de ses dirigeants concernant les modalités de communication et de mise à disposition aux Associés des documents d'information relatifs aux présentes décisions,
- donner acte au Président de la Société du fait qu'ils ont eu toutes les informations nécessaires pour délibérer sur l'ordre du jour des présentes décisions.



PREMIERE DECISION

Les Associés, à l'unanimité, prennent acte de la démission, avec effet au 1^{er} mars 2023, de Madame Mireille RAVIZZA, de ses fonctions de Directeur Général de la société.

DEUXIEME RESOLUTION

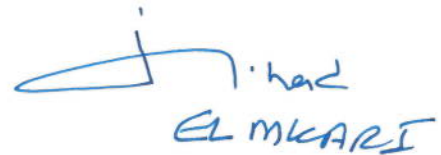
Les Associés donnent, à l'unanimité, tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par l'ensemble des associés.

Monsieur CLEMENT Laurent



Monsieur Jihad EL MKARI



Madame Mireille RAVIZZA
"bon pour démission des fonctions"

